

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2024

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°14b

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 24 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Yvette FOURNIER, M. Yvon DELCHET par M. Stéphane BERTHOMIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, M. Serge HULPUSCH à partir de 18h50 par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, M. Raphaël CHAUMEIL par M. Dorian LASCAUX, Mme Anne BOUYER par Mme Micheline GENEIX.

Etaient absents : Mme Ayse TARI, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Adhésion à la compétence « Système d'Information Géographique » proposée par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze approuvés lors du Comité Syndical du 8 février 2024 et notamment les conditions d'exercice de la compétence optionnelle « Système d'Information Géographique »,
- Considérant que la collectivité a transféré sa compétence « Eclairage public – option 2 à la Fédération,
- Considérant que le transfert ou l'adhésion à des compétences optionnelles requiert une délibération expresse de la commune en application de l'article 6 des statuts,
- Vu l'article 4.3 des statuts,
- Vu sa délibération n°14a du 25 juin 2024 Portant approbation de la modification des statuts de la FDEE19,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1-Prend acte des modalités et services suivants :

- Intégration, gestion et moyens de diffusion des données traitées considérées comme propriété des concessionnaires réseaux ou du Syndicat
- Etude, réalisation et financement de tous travaux de premier établissement ou la mise à jour des données géographiques graphiques et alphanumériques et de tous documents numérisés se rapportant au territoire de ses membres
- Cartographie des câbles d'éclairage public souterrains en vue d'apporter en lieu et place des collectivités adhérentes qui le souhaitent, les renseignements prévus par le décret DT/DICT du 5 octobre 2011,
- Intégration, gestion et moyens de diffusion des données traitées
- Services visant à doter les membres d'un SIG
- Aide technique à la gestion du SIG proposé par le service de la Fédération
- Représentation des membres auprès des organismes détenteurs des droits relatifs à l'information géographique et aux licences d'utilisation des logiciels
- Accès à de nombreux flux d'informations « (WMS, WFS,...) qui permettront de visualiser des cartographies libres d'accès telles que les PLU, les données IGN, DREAL, INSEE, PIGMA, ...

Cette plateforme permettra aux communes adhérentes de s'informer, de visualiser ou encore d'analyser les données patrimoniales notamment celles en lien avec les compétences de la FDEE telles que :

- La localisation et les données – Eclairage public
- Le réseau éclairage public géoréférencé avec une précision en classe A
- Les armoires et organes de commande de l'éclairage public
- Les points lumineux
- Les projets de rénovation des luminaires « Eclairons demain »
- Les incidents EP
- Les luminaires solaires
- La location et les données des réseaux et poste de distribution publique d'électricité dans le domaine des compétences « Electrification Rurale »
- Le réseau cartographique (traité par ENEDIS)
- Les clients et/ou départs mal alimentés, sous le seuil admissible de la qualité de fourniture d'électricité
- La localisation et les caractéristiques des bornes pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

2- Décide d'adhérer à la compétence « Système d'Information Géographique » conformément à l'article 4.3 des statuts, proposée par la FDEE 19.

3- Il est précisé que l'adhésion à la compétence optionnelle « SIG » se fait sans contribution financière de la part de la collectivité.

4- Désigne Monsieur Jérémy NOVAIS comme élu référent et Monsieur Pierre GENESTE comme agent référent.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le Maire,



Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 27 JUIN 2024
Date et ref de l'accusé de réception : 27 JUIN 2024
JMB - 25062024